

DOSSIER D'INSCRIPTION « FETE DES VOISINS » Vendredi 24 septembre 2021

Vous êtes : UN PARTICULIER UN BAILLEUR _____
(Indiquer le syndicat de copropriété)

Personne à contacter pour cet évènement

NOM, PRENOM : _____

ADRESSE : _____




N° de téléphone : _____

Courriel : _____

Lieu exact de la fête	Arrêté de circulation	Barrières et <u>quantité</u>
	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

NOMBRE DE PARTICIPANTS ATTENDUS : _____

OUTILS DE COMMUNICATION (selon les quantités disponibles)

MATÉRIEL	QUANTITES SOUHAITEES	DESCRIPTIF
Affichettes (30X40 cm) pour halls avec bandeau « Organisé par »		
Tracts (14,8X21 cm) à distribuer		
Cartes d'invitations (10X15 cm) à compléter		
Badges autocollants (7X4 cm)	Nb de planches : _____	(planches de 21 autocollants)
T- Shirts	8 ans S M XL XXL	Maximum 6 T-Shirts à répartir dans les tailles
Ballons biodégradables		Ballons gonflables
Gobelets recyclables		Maximum 10 gobelets
Nappes (1m20/2m)		Maximum 1 nappe

Le matériel de communication est à retirer au service Vie Associative – Maison des Associations du Petit-Château, 14 boulevard du Petit-Château, **exclusivement aux dates et horaires suivants** :

Le lundi 13 et mardi 14 septembre entre 09h00 et 12h00 – 14h00 et 16h00

Prêt de matériel

(Sous réserve de sa disponibilité)

L'emprunteur assume l'entière responsabilité du matériel prêté, de son usage dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution, sans pouvoir exercer contre la Ville d'Eaubonne aucun recours du fait de l'état du matériel ou de son utilisation.

Il devra souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, le vol, les dégradations ou la destruction du matériel et **joindre une copie de sa police d'assurance** au présent dossier d'inscription.

Le matériel est restitué nettoyé et correctement conditionné. Un état contradictoire sera dressé entre l'emprunteur et un agent du service événementiel. En cas de dégradations ou de non restitution convenu avec la Commune, l'emprunteur s'engage à rembourser à la Ville d'Eaubonne, sur présentation de la facture, le prix de la réparation ou du remplacement à neuf du matériel.

MATERIEL SOUHAITE		
<u>Bancs</u>	<u>Chaises</u>	<u>Tables</u>

La livraison du matériel sera effectuée sur rendez-vous du lundi 20 septembre au jeudi 23 septembre 2021 et retirée à partir du mardi 28 septembre 2021 en présence de l'emprunteur.

Emprunteur : _____

N° de téléphone (pour confirmation rendez-vous) : _____

Merci de préciser vos disponibilités :

- pour la livraison du matériel : _____

- pour le retrait du matériel : _____

Dossier d'inscription à retourner **avant le vendredi 3 septembre 2021**

- Par courrier : Au Service Evènementiel 1 rue d'Enghien
- Par courriel - evenementiel@eaubonne.fr